



LOT 5
Cahier des Clauses Particulières (C.C.P.)

Marché public relatif à une opération de communication par des influenceurs dans le cadre du développement de la notoriété de l'Atrium et de sa programmation, à destination des jeunes de 15-25 ans et des familles.

**Exposition 2020-2021 à l'Atrium
Pour Science Action Normandie**

ARTICLE 1 :

Mission d'organisation d'une opération de communication par des influenceurs dans le cadre du développement de la notoriété de l'Atrium et sa programmation, à destination des jeunes de 15-25 ans et des familles.

Contexte

En 2019, la Région Normandie a décidé d'ouvrir au public un nouvel espace dédié à la culture scientifique, technique et industrielle : l'Atrium.

Des expositions temporaires de sciences et techniques accessibles à tous y sont présentées, au sein d'un plateau de 1000 m² organisé en espaces thématiques : l'exposition *Explore Mars* de la Cité de l'Espace, l'espace enfants, l'espace lecture, le studio de diffusion, un planétarium, l'espace « orientation et métiers » et l'espace dédié à l'industrie et la recherche régionales dans la filière aéronautique et spatiale.

La programmation d'événements et de manifestations positionne l'Atrium comme un lieu de rencontres et d'échanges, au cœur de Rouen, autour d'un triptyque :

Sciences – Orientation – Métiers

Il a pour objectif de valoriser les sciences, présenter les filières qui recrutent et des métiers qui y sont directement attachés en mettant à l'honneur chaque année un domaine scientifique d'excellence normande.

Depuis février 2020, l'Atrium présente une exposition sur la thématique de l'énergie. Afin de présenter plus en détail cette grande thématique aux publics, une programmation qui s'articule autour de 5 grands enjeux de la transition énergétique a été mise en place pour l'année 2021.

C'est dans ce contexte que l'association Science Action Normandie, en charge de la conception et réalisation des expositions pour l'Atrium, souhaite déployer ses actions sur Instagram via une

campagne d'influenceurs afin de toucher de nouveau public et d'augmenter la notoriété de l'Atrium sur ce média auprès des jeunes de 15-25 ans et des familles.

Description

I. LES OBJECTIFS

- Communiquer auprès des jeunes de 15-25 ans et des familles la programmation événementielle 2021 à travers Instagram.
 - o Accroître la notoriété de l'exposition *Luminopolis. Percez les mystères de l'énergie en Normandie* afin d'augmenter la fréquentation et de renforcer l'attractivité du lieu autour de cette programmation annuelle.
 - o Informer les publics et délivrer les informations pratiques relatives au lieu et en lien avec la programmation événementielle.
 - o Présenter l'Atrium comme un lieu de référence de la CSTI en Normandie, soutenu par la Région Normandie.

II. CIBLES

- Les 15/25 ans
- Les prescripteurs de visites :
 - o Famille : parents, grands-parents
 - o Les professionnels de l'éducation (enseignants notamment) de la maternelle au secondaire avec une priorité sur les lycées
- Intérêts : Sciences, activités culturelles, expositions, escape game, sports, littératures, ...
- Les décideurs
- Les médias

III. TERRITOIRE DE DIFFUSION

Cibles présentes en Normandie.

Les influenceurs sélectionnés pour la campagne devront bénéficier d'une forte communauté présente en Normandie.

Contraintes techniques

Le titulaire du marché devra faire le lien avec les influenceurs.

ARTICLE 2 : DÉTAILS DES PRESTATIONS

Mise en place d'une opération de communication par le biais d'influenceurs sur Instagram.

- Propositions de profils d'influenceurs pertinents au regard des missions de Science Action Normandie, des cibles définies ci-dessus, du territoire de l'audience attendu.
- Le candidat retenu assurera le relais entre Science Action Normandie et les influenceurs.

- Définition d'un planning de visite adapté en fonction du calendrier événementiel de l'Atrium et des périodes à forts enjeux en termes de fréquentation
- Un interlocuteur privilégié sera désigné afin de communiquer avec Science Action Normandie en charge de la communication pour définition et compréhension des besoins.

- Propositions de plusieurs influenceurs dont les profils doivent correspondre à ces critères :
 - o Communauté localisée sur Rouen, sur les territoires de la Seine-Maritime et de l'Eure, et plus largement en Normandie.
 - o Communauté composée de jeunes de 15-25 ans, ou de pro-actifs, ou de famille
 - o Intérêts de l'influenceur pour la culture, la nature, les sciences, l'art, ...
 - o Profils des influenceurs sélectionnés devront mettre en avant un ou plusieurs de ces éléments : Rouen, des sorties culturelles, des sorties en amis, en famille ... et de façon plus large une curiosité pour le monde qui les entourent.
 - o Doit justifier de plus de 60% d'abonnés vérifiés

- Les influenceurs sélectionnés par Science Action Normandie devront visiter l'Atrium et poster des stories et publications en lien avec cette visite.
- Ces éléments de communication auront été préparés en amont à l'aide des éléments de communication institutionnels fournis par Science Action Normandie (#, @, mots clés, informations pratiques) et qui auront été étoffés par le prestataire afin de renforcer la notoriété de l'Atrium. Chaque publication devra renvoyer vers le compte instagram de l'Atrium @atriumnormandie et le site internet de l'Atrium www.atriumnormandie.fr.
- Bilan des actions à fournir à Science Action Normandie à l'issue de la campagne mentionnant pour chacun des influenceurs sélectionnés, le nombre de personnes touchées par les stories et publications.

Sont également à prendre en compte dans ces prestations toutes les sujétions, conseils et accompagnement nécessaires à la bonne réalisation de la prestation par le candidat retenu.

Science Action Normandie se réserve le droit de refuser des profils d'influenceurs ne correspondant pas aux critères définis en amont ou dont l'image pourrait nuire à celle de l'Atrium.

ARTICLE 3 : DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Les publications des influenceurs restent leurs propriétés. Ils autorisent Science Action à les rediffuser sur les réseaux sociaux en indiquant le crédit du ou des influenceurs.

ARTICLE 4 : PLANNING ET DÉLAIS

Le titulaire du marché devra proposer un planning de diffusion qui s'appuiera sur le planning proposé ci-dessous, en lien notamment avec les périodes de disponibilités des cibles visées et en lien avec le calendrier des vacances scolaires (périodes à fort enjeu en termes de fréquentation des publics).

Si l'évolution de la crise sanitaire et les conditions d'ouverture aux publics le permettent, la plus grande partie de la campagne de communication avec les influenceurs aura lieu sur le premier trimestre 2021.

Période souhaitée pour la diffusion	Temps forts de l'Atrium / Enjeux fréquentation des publics
Semaines 0 et 1	Lancement de la programmation 2021
Semaines 7 et 8	Semaines 8 et 9 – vacances d'hiver
Semaines 16 et 17	Semaines 17 et 18 – vacances de printemps
Semaines 26 et 27	Vacances d'été

ARTICLE 5 : RÉSERVE SUR LE PLANNING

Le présent planning sera tenu en fonction de l'autorisation d'ouverture des lieux culturels par le gouvernement français et des jauges imposées en fonction de l'évolution de la crise sanitaire. Science Action Normandie se réserve le droit de reporter ou d'annuler certaines dates. La décision en sera alors notifiée suffisamment en amont au prestataire désigné qui devra assurer le relais auprès des influenceurs et veiller à reporter si nécessaire leurs campagnes de communication.

ARTICLE 6 : PROCÉDURE ET MODE DE PASSATION

La procédure utilisée s'appuie sur les règles énoncées par le décret 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

Il s'agit d'une prestation ponctuelle dans le cadre d'un marché public.

ARTICLE 7 : PIÈCES CONTRACTUELLES DU MARCHÉ

Le marché est composé du présent cahier des charges, du règlement de la consultation, de l'acte d'engagement ainsi que la proposition financière et technique du candidat retenu.

ARTICLE 8 : PRIX

Prix des prestations

Les prix sont réputés comprendre tous les frais d'organisation, de la réalisation à la diffusion, et toutes les charges fiscales, parafiscales ou autres frappant obligatoirement les prestations ainsi que les frais de transport.

Science Action Normandie étudiera la meilleure offre correspondant à sa demande.

ARTICLE 9 : MARCHÉS COMPLÉMENTAIRES

Science Action Normandie se réserve la possibilité d'avoir recours sans publicité, ni mise en concurrence préalable, à des marchés complémentaires avec le titulaire du présent marché si des circonstances imprévues le justifient en cours d'exécution. Ces prestations complémentaires ne peuvent être techniquement ou économiquement détachées du marché principal sans inconvénient majeur, quoique séparables de l'exécution du marché initial, et sont strictement nécessaires à son parfait achèvement.

ARTICLE 10 : MODALITÉS DE PAIEMENT

Le mode de règlement choisi est le virement bancaire.

Un acompte de 30% sera versé au titulaire du marché à la signature du contrat et sur présentation d'une première facture.

Les factures sont libellées à l'ordre de Science Action Normandie.

Les factures afférentes au paiement seront établies en un original portant, outre les mentions légales, les indications suivantes :

- le nom et l'adresse du titulaire,
- La référence du présent marché,
- L'objet de la prestation,
- La date d'exécution ou la période relative à la facturation,
- Le montant H.T.,
- Le taux et le montant de la T.V.A. (taux en vigueur à la date de facturation), le cas échéant,
- Le montant TTC,
- Le numéro SIRET du titulaire,
- Le numéro de T.V.A. intracommunautaire du titulaire, le cas échéant,
- Les références bancaires ou postales du titulaire.

Toute facture non rédigée comme indiquée ci-dessus sera retournée au titulaire pour rectification, sans préjudice du retard apporté au règlement.

Le présent CCP est à accepter sans modification.

Seul l'exemplaire détenu par Science Action Normandie fait foi.